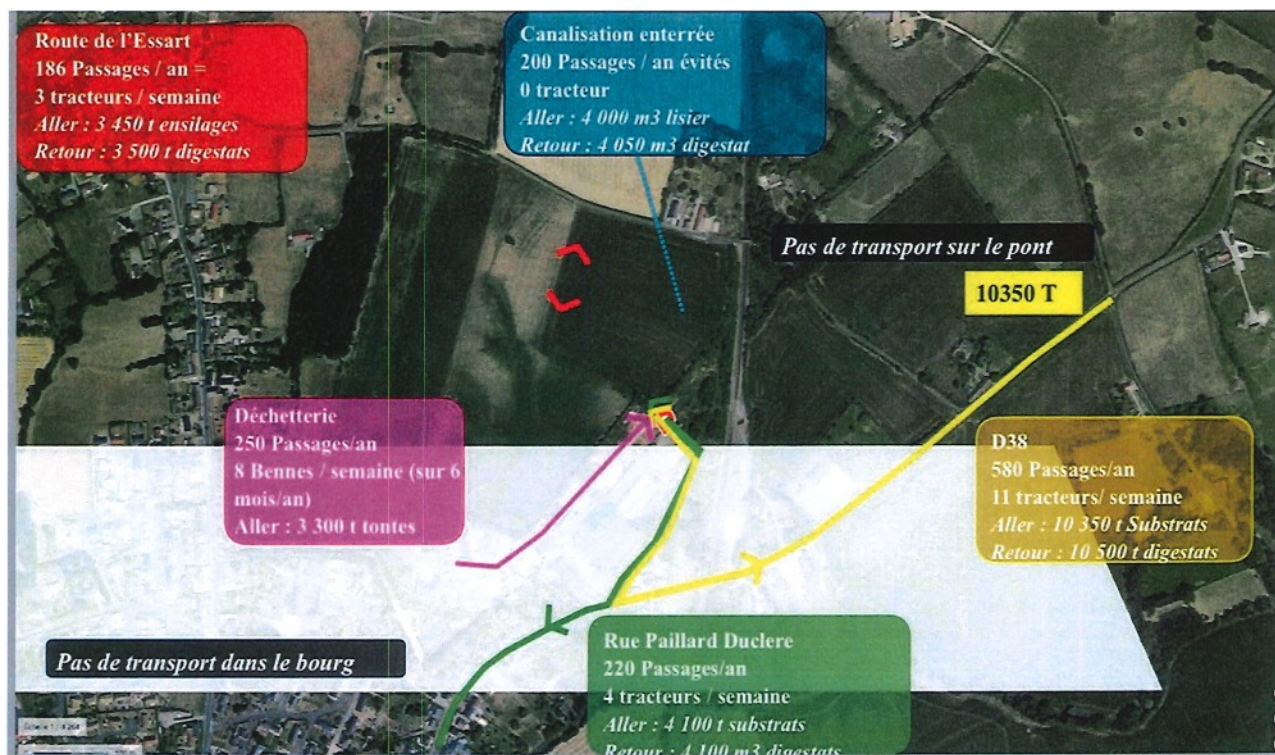


Depuis le pont de la Sarthe jusqu'à la sortie vers Ballon : mais ce n'est pas le bourg !



OBSERVATIONS :

Les deux « petites » flèches en rouge sont censées représenter la voie d'accès de l'usine vers la route des Essarts. C'est 7000 tonnes ! CF la zone de croisement ! Toujours pas représentée sur ce document fourni en 2025 !

Sauf information contraire, les tontes de la déchetterie ne vont pas encore à l'usine.

Vous apprendrez que la rue Paillard Ducléré (boulangerie, bar tabac, et autres commerces... école et City stade...) ce n'est pas le bourg ! La rue Albert Lucas, la route de la Guierche ne sont purement et simplement pas mentionnées !

Pour les riverains du carrefour de la zone d'activité, on mesure les nuisances. Et on imagine que l'enjeu de la route de l'Essart est grand.

Si c'est effectivement ce document qui est l'annexe mentionnée dans la convention, on voit à quel point il s'agit de ne pas tenir compte des faits, de la réalité.

Dans l'établissement de cette convention, Monsieur le maire dénie à la partie historique du bourg (la route de Ballon, là où passait le tramway de la fonderie puisque la rue de la zone artisanale est ainsi nommée) d'exister encore ou de faire partie du bourg !